

## Compte rendu

### Concertation - « Imaginons ensemble le Roumois Seine de demain »

#### Ateliers habitants et élus



<b>I. Retour sur la démarche .....</b>	<b>2</b>
<b>II. Synthèse des résultats de la concertation .....</b>	<b>3</b>
<b>Habitat.....</b>	<b>3</b>
<b>Activité économique et emploi .....</b>	<b>6</b>
<b>Energies renouvelables .....</b>	<b>9</b>
<b>Agriculture et alimentation.....</b>	<b>11</b>
<b>Mobilité .....</b>	<b>13</b>
<b>Loisirs et équipements.....</b>	<b>16</b>

## I. Retour sur la démarche

Le cycle de concertation « Imaginons ensemble le Roumois Seine de demain » a réuni 70 habitants et 50 élus du territoire lors de trois ateliers de travail.

Lors de deux ateliers organisés les 2 et 3 mai 2023 à Trouville-la-Haule et au Monts du Roumois, plus de 70 habitants ont partagé leurs expériences du territoire et réfléchi ensemble aux orientations qu'ils souhaitent voir porter par la Communauté de communes pour l'avenir du territoire.

Les résultats de cette première phase ont été présentés aux élus de la Communauté de communes lors d'un atelier qui s'est tenu le 15 mai 2023. Les élus de Roumois Seine présents ont réagi aux propositions citoyennes pour enrichir et amender les documents tels que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce cycle de concertation nourrit directement le travail des équipes en charge de l'écriture du PLUi et du PCAET. Celles-ci prendront connaissance des résultats et s'en serviront pour finaliser ces documents.

Qu'est-ce que le Plan local d'Urbanisme ? C'est un document construit avec l'ensemble des communes de Roumois Seine qui fixe des règles d'aménagement et d'utilisation des sols qui doivent être respectueuses des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport, et de culture.

Qu'est-ce que le Plan Climat Air Energie Territorial ? C'est un document qui fixe des objectifs de réduction de l'empreinte énergétique de la Communauté de communes et qui établit des propositions d'actions concrètes pour y parvenir (production d'énergie renouvelable, actions en faveur de la biodiversité...etc.).

### **Le programme des ateliers**

#### **Les ateliers habitants :**

1. Mot d'accueil par l'équipe de la Communauté de communes Roumois-Seine ;
2. Introduction : quelques données clés sur votre territoire ;
3. Construction collective de votre « portrait » de territoire : comment j'y habite, je m'y déplace, je fais mes courses, j'y pratique mes loisirs... ? ;
4. Présentation des orientations déjà prévues dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et identification des grands enjeux pour construire votre territoire demain ;
5. Clôture et apéritif.

#### **L'atelier élus :**

1. Présentation des résultats des ateliers habitants ;
2. Réactions sur les propositions : ce qui vous paraît essentiel, important et marginal ;
3. Enrichissement des axes du PADD.

## II. Synthèse des résultats de la concertation

Les ateliers ont traité de six thématiques centrales pour penser l'avenir du territoire : l'habitat, l'activité économique et l'emploi, les énergies renouvelables, l'agriculture et l'alimentation, la mobilité et les services et équipements.

Pour chacune des thématiques, ce compte-rendu reprend les positionnements et propositions des habitants, les **réactions et enrichissements des élus (en bleu-vert)** ainsi que **quelques exemples des modifications ou ajouts apportés au PADD finalisé pour y intégrer les résultats de la concertation (en orange)**.



### Habitat



#### 1. Etat des lieux des enjeux

##### Un territoire vieillissant

Aujourd'hui, le territoire de Roumois Seine se démarque par une population de séniors. Ce constat doit être au cœur des réflexions sur l'habitat de demain sur le territoire.

##### Une offre locative trop restreinte

Roumois Seine est principalement un territoire de propriétaire. A titre d'exemple, les participants aux ateliers indiquent tous être propriétaires. Aujourd'hui l'offre locative est encore jugée trop restreinte, avec des **propriétaires qui ont fait de l'investissement massif, et qui n'ont rien mis en place pour louer leurs biens**.

Un problème majeur a été identifié par les participants : **le manque de renouvellement**. Les logements qui ont été construits à l'époque continuent d'être habités par des retraités. Une participante nous raconte : « *très souvent on se retrouve avec une seule personne dans des logements où il y a trois chambres. Pendant plus de 20 ans, ça a été les mêmes personnes, mais maintenant ça commence à bouger un peu* ».

##### Les logements vacants, un enjeu majeur

Sur le territoire de la CCRS, **5,4% des logements étaient vacants en 2018** (contre 3,6% en 2008). Ce chiffre interpelle les participants et constitue un réel enjeu pour l'attractivité du territoire. Les maisons à l'abandon sont visibles sur le territoire ! **La question de la répartition se pose** avec par exemple des territoires comme Bourneville dans lequel il y a très peu de logements vacants.

Parmi les raisons évoquées on retrouve **le vieillissement de la population, et les mutations familiales**. Très vite la question **des passoires thermiques** se pose avec des habitants qui préfèrent abandonner leurs biens (notamment de catégorie F) et construire de nouveaux logements plutôt que de les rénover.

##### Un accès inégal à la rénovation énergétique sur le territoire

La question de la rénovation énergétique est au centre des discussions. **Aujourd'hui des aides existent mais ne sont pas suffisantes** pour inciter les habitants à effectuer des rénovations, notamment pour des maisons construites dans les années 50.

Une participante témoigne : « je suis propriétaire d'une maison qui a été construite dans les années 50, et à cette époque c'était le cadet de mes soucis ! J'ai fait mettre 30 centimètres de ouates de cellulose dans les combles, j'ai changé les vitres mais il fait toujours froid ! Il faut faire de l'isolation par l'extérieur, mais c'est trop cher ! »

Très rapidement, se pose la question de l'inégalité entre les nouveaux arrivants et les anciens... avec des personnes originaires des métropoles, qui ont acheté des passoires thermiques et ont profité des aides pour rénover leurs biens. Dans le même temps, ces nouveaux arrivants permettent aussi de préserver le patrimoine architectural de Roumois Seine dont une partie tomberait en ruine sans ces nouveaux acheteurs.

## 2. Les orientations du PADD : réactions et enrichissements

### 3 orientations présentées aux participants :

1. Poursuivre la construction de nouveaux logements sur l'ensemble des communes, en diversifiant l'offre de logements pour permettre les parcours résidentiels ;
2. Requalifier les logements existants, en privilégiant la rénovation et la réhabilitation des logements à l'extension urbaine des villes ;
3. Limiter l'artificialisation des sols.

Globalement, les participants se retrouvent dans les orientations présentées mais ils insistent sur plusieurs points :

#### Varier les typologies de logements

Aujourd'hui les logements ne sont pas adaptés pour accueillir des populations jeunes, notamment les jeunes couples, avec ou sans enfant.

Il est donc nécessaire de varier les formats de logement pour rendre plus attractive l'offre d'habitat sur le territoire :

- Prévoir du locatif plus petit pour les jeunes couples avec ou sans enfant ;
- Prévoir du locatif intergénérationnel pour permettre aux différentes générations de se rencontrer et de s'entraider ;
- Faire progresser le développement des habitats participatifs, avec un ou deux étages, pour permettre d'avoir des espaces communs ;
- Prévoir des logements seulement pour les seniors. Les élus ajoutent qu'il faut prendre en compte la nécessité d'aménager les habitations pour les personnes âgées et en situation de handicap (plein pieds).

Réglementer l'artificialisation post construction et empêcher les terrains en drapeau.

Privilégier la construction d'habitats éco-responsables

## Réflexion globale des élus

Les élus constatent et partagent le souhait de promouvoir la mixité et le vivre ensemble, que l'on retrouve également dans la demande des habitants de diversifier les typologies de logements (exemple du locatif pour les jeunes ménages, des jardins partagés...).

Concernant la construction d'habitats sur le territoire de la Communauté de communes, les élus souhaitent que soit pris en compte le besoin de chaque commune, tout en limitant l'imperméabilisation des sols et qu'un équilibre entre habitations et zones économiques soit trouvé. Ces nouvelles constructions doivent s'insérer sur le territoire sans défigurer le paysage.

Par ailleurs, ils constatent que la notion de surélévation des bâtiments n'est pas assez évoquée. Les élus souhaitent qu'elle soit mentionnée, tout en précisant qu'ils n'imaginent pas aller au-delà de trois étages en centre-bourg.

### **3. Réflexions des habitants autour de la question « focus »**

#### **Rappel de la question « focus » :**

*Les politiques de densification urbaine, indispensables pour limiter l'artificialisation des sols, sont-elles compatibles avec la préservation du cadre de vie ?*

#### Les conditions pour que ces politiques de densification urbaine soient acceptées par les habitants

La densification urbaine pourrait être acceptée par les habitants à condition qu'elle favorise la mixité de la typologie de logements et qu'elle préserve « un cadre de verdure ».

La densification doit être organisée par un travail important d'urbanisme pour permettre aux personnes qui habitent sur un petit territoire de vivre ensemble en inventant, par exemple, des nouvelles manières de jardiner (mise en place de jardins partagés).

#### Ce qui serait inacceptable pour les habitants concernant ces politiques de densification urbaine

La densification ne doit pas aboutir à une uniformisation du bâti qui cloisonne les populations entre elles, créant ainsi des quartiers de pavillons d'une part et des quartiers de grands ensembles de l'autre.

#### Quelques extraits du PADD finalisé enrichi par le travail de concertation :

- Privilégier la création de logements, en priorité, par densification, rénovation du bâti ancien et énergivore aujourd'hui vacant, éventuellement par surélévation et, dans un second temps, et si nécessaire, en extension urbaine.
- Accompagner le vieillissement des aînés par la poursuite d'un développement résidentiel couplé à l'implantation de services et d'équipements ;
- Répondre aux processus de décohabitation par des formules adaptées : collectif, colocation, habitat intergénérationnel ;
- Maintenir la croissance démographique nécessaire à la vitalité et à la pérennisation des équipements communaux sur les villages, tout en garantissant la préservation de leur caractère rural ;

- Diversifier les formes d'habitat (habitat individuel, habitat intermédiaire ou semi-collectif et habitat collectif) ;
- Intégrer la nature en ville dans les nouvelles opérations, afin de garder un maillage environnemental au sein de ces espaces urbanisés...Etc.



## Activité économique et emploi



### 1. Etat des lieux des enjeux

#### Des zones d'attractivité économique non reconnues comme telles par les participants

Les chiffres relevés dans le diagnostic (notamment la présence de 70 commerces et de 15 zones d'activité sur le territoire) ont étonné voire surpris. Pour le groupe, **ces espaces d'activité ne sont pas réellement effectifs aujourd'hui et des améliorations sont à envisager quant à leur structuration** : quelles sont les possibilités de densification ou de mutualisation de ces espaces ?

#### Des opportunités de développement qui font la force du territoire

Le territoire bénéficie d'une position géographique privilégiée, en lien direct avec l'autoroute A13 et entre deux bassins de vie actifs (Rouen et Le Havre).

Pour autant, le défi est grand pour atteindre le plein emploi et faire des actifs une vraie ressource pour le territoire :

- **Lutter contre la fuite de travailleurs** (17 595 actifs sur le territoire en 2018) pour éviter le phénomène de territoire dortoir : l'emploi se développe sur les territoires aux alentours et profite peu aux communes de Roumois Seine ;
- **Concurrence et recherche d'identité** : le territoire manque d'expertise et de savoir-faire particulier pour se démarquer de ses voisins (exemple donné avec la pétrochimie et les industries de Bourg-Achard) ;

### 2. Les orientations du PADD : réactions et enrichissements

#### **3 orientations présentées aux participants**

1. **Soutenir les actifs et les emplois locaux et développer de nouvelles activités** (la filière des énergies renouvelables et du bâtiment par exemple). Des activités sont à renforcer : par exemple la filière agricole (notamment le lin), l'éco-tourisme, un système de circuit court dans le commerce et l'agriculture...
2. **Conforter et soutenir les commerces de proximité dans les centres-bourg**. Il s'agit de ne pas développer de nouvelles zones commerciales pour s'efforcer de maintenir les commerces dans la centralité.
3. **Lutter contre le développement des activités économiques et commerciales logistiques**, aujourd'hui fortement consommatrices d'espace et peu génératrices d'emplois pour le territoire.

Les deux premières orientations ont fait l'unanimité du côté des participants.

Toutefois, **les participants insistent sur la nécessité de mettre en place des politiques d'incitation et d'accompagnement :**

- *Inciter*
  - o En aidant à l'installation les jeunes entreprises (coordination entre les espaces disponibles et les besoins) ;
  - o En développant une politique forte sur les filières à circuit court sur le territoire (exemple partagé par le groupe : filière bois). **Pour les élus également, l'activité économique doit être développée tout en valorisant les ressources du territoire (par exemple l'alimentation locale).**
- *Accompagner*
  - o Financièrement les premiers pas de jeunes entreprises qui ont pour défi de faire des bénéficiaires durant leurs premières années d'activité ;
  - o La transformation des espaces en fonction des besoins – en réaction sur les profils des 1 718 entreprises présentes sur le territoire (incubateurs d'entreprises pour les actifs du secteur tertiaire par exemple).

La dernière orientation, sur l'installation d'activités économiques et commerciales logistiques, divise davantage les habitants avec deux positions qui se dégagent :

- **Une première position** considérant que ces activités favorisent tout de même l'attractivité du territoire. Ces emplois permettent d'attirer des employés qui consomment sur le territoire et permettent son développement ;
- **Une seconde position considérant** que ces activités commerciales et logistiques font perdurer un système qui n'est pas en cohérence avec la volonté de maintenir les commerces locaux et de proximité.

**Positionnement des élus :** contre l'activité logistique, qui est jugée trop consommatrice de foncier et menaçante pour le développement du commerce de proximité.

D'autres solutions ont été proposées :

- Aider en priorité la filière artisanale ou encore l'installation de PME et de TPE considérées comme moins consommatrices d'espace mais également créatrices d'emplois divers ; **Les élus partagent le constat que l'activité économique et les logements peuvent être sources d'attractivité mais que ces deux aspects sont consommateurs de foncier. En ce sens, ils sont favorables également à l'installation de PME et TPE qui sont moins consommatrices de foncier.**
- Augmenter les surfaces allouées pour l'implantation de nouvelles entreprises ;
- Créer un pôle « accompagnement » pour accompagner les entreprises candidates à l'installation.

### 3. Réactions des habitants à la question focus

**Rappel de la question « focus » :** Comment permettre l'émergence de nouvelles filières économiques tout en préservant l'environnement et les filières existantes ?

#### Les propositions :

- Mettre en place des politiques incitatives ;
- Permettre une synergie avec les autres services publics pour faciliter l'attractivité du territoire et bénéficier des aides publiques.

#### Les potentiels freins

- Le manque d'homogénéité du territoire par rapport aux grands bassins de vie ;
- Les démarches d'installation souvent complexes pour les entreprises en raison du manque de surface, des actuelles règles d'urbanisme et d'un manque global d'accompagnement.

#### Ajouts des élus :

- Les élus réaffirment la volonté de redynamiser les activités en centres-bourgs. Ils proposent donc d'interdire les transformations des commerces en habitations tout en privilégiant les commerces dits « essentiels ». En ce sens ils souhaitent mettre un frein à la création de surfaces commerciales extérieures.
- Ils proposent de développer les activités économiques et les logements selon la répartition : 1/3 d'activités économiques contre 2/3 de logements. Il faut notamment prévoir des logements « transitoires » pour les primo-arrivants venant travailler sur le territoire. Développer l'offre de logements et d'activités économiques, c'est aussi réduire les déplacements des cadres vers d'autres agglomérations.

#### Quelques extraits du PADD finalisé enrichi par le travail de concertation :

- Ne plus créer de nouvelles zones d'activités économiques (ZAE) ex-nihilo et prioriser le renforcement et le développement des ZAE existantes, en lien avec leur proximité aux grands axes de circulations, et dans l'objectif de renforcer les filières liées au BTP de demain, à la transformation des produits agricoles et des énergies ;
- Maintenir les commerces et services de proximité en accompagnant les mutations des locaux (agrandissements, mises aux normes, etc.), leur accessibilité et leur modernisation ;
- Construire un parcours résidentiel des activités économiques (incubateur, coworking, pépinière, atelier-relais, ...) et permettre la mutualisation d'équipements entre entreprises (stationnement, locaux, ...).
- Développer les circuits courts dans le commerce et l'agriculture afin de construire un écosystème local de consommation associé à l'économie présente qui puisse répondre aux besoins des habitants
- Tendre vers une répartition des enveloppes foncières d'environ 25% dédiée aux activités économiques et 75% pour l'habitat et les équipements...Etc.



# Energies renouvelables



## 1. Limites et avantages

Les habitants ont été invités à se positionner sur les bénéfices et risques liés au déploiement des énergies renouvelables (ENR) sur le territoire de la CCRS :

- *La méthanisation*
- *La filière « bois Energie »*
- *L'énergie solaire*
- *L'éolien*
- *La géothermie*

La **méthanisation fait débat sur le territoire et entre les participants**. La méthanisation, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, induit plusieurs problématiques avec, en premier lieu, la nuisance sonore, les odeurs mais aussi des pratiques non-vertueuses et irrespectueuses de l'environnement : accroissement des transports routiers et du bilan carbone ou encore impact sur la biodiversité (taux d'ammoniaque difficilement quantifiable sans digestat, etc. Une participante témoigne : « *On fait aujourd'hui de la culture de maïs seulement pour alimenter les méthaniseurs pour faire un plus gros profit !* »).

La **filière bois énergie** est perçue comme l'énergie la plus accessible et une ressource utile pour le maintien de la biodiversité (la plantation de haies, par exemple, permet de lutter contre le ruissellement).

L'**implantation de parcs éoliens est jugée** inadaptée au territoire. Sans rejeter les opportunités liées au solaire et à l'air, les participants se prononcent majoritairement en faveur de l'utilisation des espaces privées pour l'implantation de **panneaux photovoltaïques et de petites éoliennes**. Pour autant la question du coût de fabrication, du stockage de l'énergie, de l'entretien et du recyclage pose problème, notamment pour les particuliers souvent sursollicités par les entreprises (téléphone et communication tv) et ne sachant pas vers qui se tourner.

Enfin la **géothermie** est perçue par le groupe comme une source d'énergie aux conditions complexes : épuisable, nécessitant une surface conséquente et ayant un besoin d'alimentation constant (compresseur et autre) et une déperdition d'énergie haute.

## 2. Réactions sur la question focus

De manière générale les participants s'accordent sur la complémentarité des ENR entre elles et des facilités ou difficultés de mise en place en centres-bourgs ou en zone rurale. Le **développement de collectif d'énergie et/ou d'ENR à l'échelle locale et microgéré est encouragé sur l'ensemble des ENR** mises en discussion.

A quelles conditions développer...

...la filière bois :

- Valorisation des déchets bois ;
- Gestion durable des forêts limitant l'importation et la déforestation dans les autres pays ;
- Utilisation du bois à privilégier dans le cadre de pratiques utiles à notre écosystème (exemple haies). **Les élus complètent : il faut replanter les haies et utiliser les coupes de haies pour alimenter les chaudières, récupérer des restes de lin pour créer du pellet, du chanvre...**

...l'énergie solaire et l'éolien :

- Sur les toitures (panneaux) et/ou dans les jardins (éoliennes) des bâtiments administratifs, privés ou chez les commerçants. **Les élus proposent d'aller plus loin en rendant obligatoire la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics et industriels et en incitant la pose de panneaux sur toutes les nouvelles constructions ;**
- Le développement de parcs éoliens et de champs de panneaux solaires est jugé inadapté par les participants qui considèrent que cette initiative rentre en contradiction avec la volonté politique de limiter l'artificialisation des sols. **Les élus actent également cette position ;**
- Initier des démarches d'autosuffisances énergétiques entre petits collectifs et des contrats attractifs avec les fournisseurs ;
- **Pour les élus, il faut faire la promotion du « petit éolien », et identifier des zones éloignées des habitations pour installer les éoliennes.**

... la méthanisation :

- Dans une logique d'autoproduction d'énergie – généralement issue de la ferme et non de grandes structures non dédiées à l'alimentation ;
- Non-située à côté d'habitation mais au cœur de la ferme - proposition d'élargir le périmètre réglementaire ;

**Position des élus :** implanter des méthaniseurs de petite taille pour éviter les nuisances et uniquement pour la valorisation des déchets agricoles (excluant notamment les déchets issus des supermarchés).

... la géothermie :

Les élus considèrent que l'utilisation de la géothermie est une démarche individuelle et il semble important d'accompagner les habitants dans leur demande de pompe à chaleur.

Les élus complètent avec la question des rénovations énergétiques : il est nécessaire de bien accompagner les habitants pour avoir une rénovation de qualité – de A à Z sur ce type de travaux.

Quelques extraits du PADD finalisé enrichi par le travail de concertation :

- Protéger les éléments naturels identitaires du territoire, vecteur d'image et d'attractivité (masses boisées, forêts, haies, vergers, plaines agricoles cultivées...) ;
- Favoriser la plantation de haies pour limiter les risques de ruissellements ;
- Encourager le déploiement du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments privés et publics, sur les espaces déjà artificialisés et sur les secteurs en friche dont la reconversion pour d'autres secteurs d'activités n'est pas possible, et en excluant le développement de l'agrivoltaïsme ;
- Développer la filière bois-énergie (valorisation des boisements, des haies, des espaces de non-traitement agricoles, ...)
- Renforcer les réseaux de chaleur ;
- Renforcer les petites unités de méthanisation agricole...Etc.



# Agriculture et alimentation



## 1. Etat des lieux des enjeux

### *Une profession au cœur des conflits de voisinage*

Aujourd'hui 72 % des exploitations interrogées rencontrent des difficultés au quotidien dans l'exercice de leurs activités. Ce chiffre interpelle ! Il y a aujourd'hui une nouvelle population sur le territoire, notamment dans les centres-bourgs, qui donnent le sentiment de « vouloir habiter à la campagne », sans pour autant accepter de vivre en présence des agriculteurs.

### *Un sentiment de présence massive des pesticides sur le territoire*

La présence de ce que les habitants appellent « les champs brûlés » inquiètent. Le sentiment que le traitement au glyphosate est en augmentation sur le territoire est partagé par certains participants.

## 2. Les orientations du PADD : réactions et enrichissements

### 3 orientations présentées aux participants :

**Objectif de maintenir et de préserver le foncier agricole tant pour l'activité économique en place que pour conserver le caractère rural du territoire intercommunal.**

1. **Préserver l'activité agricole existante** : cela consiste à **préserver les espaces agricoles**, en étant attentif à ce que les projets urbains impactent le moins possible les exploitations, mais également à **faciliter l'exploitation**, en limitant les risques de conflits de voisinage, en permettant la libre circulation des engins agricoles et le stockage des produits. L'ambition est également de **soutenir le développement** de nouvelles filières agricoles émergentes et novatrices.
2. **Appuyer les projets de diversification de l'agriculture** : **soutenir la filière biologique** en facilitant la mise en place de magasins de vente en direct des produits locaux, ou encore **encourageant l'utilisation de parcelles inexploitées** souvent en friche ou jachère par des utilisations agricoles ou mixte innovantes.

Globalement, les participants se retrouvent dans les orientations mais ils insistent sur plusieurs points :

### *Préserver l'activité agricole à condition de s'assurer qu'elle ne profite pas à l'agro-industrie*

La question centrale devrait plutôt être : comment la préserver ? Il est nécessaire de faire en sorte que le blé ou le maïs produit sur le territoire ne serve pas à alimenter des pratiques non-vertueuses comme l'élevage intensif.

### *Ne pas limiter la diversification de l'agriculture au seul soutien de la filière biologique*

La diversification de l'agriculture ne doit pas s'arrêter au soutien de la filière biologique mais bien à **un changement en profondeur de la pratique agricole**. L'objectif est bien d'accompagner toutes **les filières « raisonnées »**, qui travaillent différemment des grosses exploitations qui participent à la diminution des ressources en eau sur le territoire.

### *Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs*

Il est aujourd'hui impératif d'inciter les nouvelles générations à exploiter des installations vertueuses et permettant d'alimenter un circuit court. La question du foncier disponible se pose donc.

### *Favoriser le retour à un paysage bocager (principalement dans la Vallée de la Seine)*

## **3. Réflexions des habitants autour de la question focus**

**Rappel des questions « focus » :** Comment accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques plus vertueuses sans mettre en péril une profession déjà en difficulté ? Comment s'alimenter de manière locale avec des bons produits dans un contexte économique difficile ?

*Pour accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques plus vertueuses, quelques propositions :*

- Encourager à réserver une partie de la production pour la consommation locale
- Créer une marque locale avec engagement sur respect de l'environnement, de la qualité des produits.

*Pour permettre aux habitants du territoire de s'alimenter avec des produits locaux, quelques propositions :*

- Mettre à disposition des habitants un annuaire de producteurs locaux ;
- Organiser la filière pour alimenter en produits locaux les cantines scolaires ;
- Mettre en place des « magasins de producteurs ».

Les élus sont en accord avec l'ensemble des propositions des habitants. Ils ajoutent :

- Mettre en place des taillis à très courte rotation (miscanthus, saule) et herbe à éléphant ;
- Imposer la plantation de haies dans les hameaux ou le long des voiries ;
- Développer le gîte à la ferme ;
- Porter une ambition à ce que les produits proposés dans le cadre de la restauration scolaire soient davantage issus d'une production locale.

### Quelques extraits du PADD finalisé enrichi par le travail de concertation :

- Favoriser les projets de diversification agricole (gîtes, vente directe, ...) compatibles avec l'activité agricole et inscrire ces projets en lien avec le développement touristique du territoire (parcours touristiques, stratégie de communication, ...) ;
- Encourager et appuyer les initiatives de qualification et de diversification, notamment en soutenant la filière biologique et en facilitant la mise en place de magasins de vente en direct des produits locaux ;
- Maintenir le bon fonctionnement des exploitations, notamment, en protégeant au mieux les sites d'activités et en permettant leur évolution et en soutenant le développement de nouvelles filières agricoles émergentes et novatrices.
- Maintenir et renforcer le maillage bocager permettant de rythmer le paysage et de renforcer les trames écologiques du territoire, en favorisant la plantation de nouveaux linéaires de haies d'essences locales et variées en accompagnement de la trame bâtie dans les paysages ouverts de plateau pour renforcer la qualité des vues et des nouvelles constructions en franges urbaines et des extensions urbaines pour garantir leur insertion paysagère...Etc.



# Mobilité



## 1. Etat des lieux des enjeux

### La voiture, une obligation

Les chiffres affichant les modalités de transport utilisées dans le cadre des déplacements domicile – travail sont partagés par le groupe qui s'interroge et vient enrichir le constat :

- Les équipements disponibles sont-ils vraiment adaptés à l'ouverture vers des moyens de transport alternatifs tout en assurant la sécurité des usagers ?
- Quel part du covoiturage aujourd'hui ? Est-ce une pratique qui a réellement augmenté sur le territoire ?
- L'absence de transports en commun ou encore sa faible fréquence en raison d'un calcul coût / quantité de voyageurs qui invite à utiliser d'autres alternatives.

Il faut des infrastructures sécurisées ainsi qu'une offre multimodale pour limiter l'usage des voitures individuelles.

### Une offre alternative peu identifiée

Lors du temps de partage en groupe, les participants font état de plusieurs dispositifs existants (réseau POUCE, klaxit, blablacar, ...) ou encore d'une aide vélo conditionnée aux ressources disponibles mais pas forcément utilisée. Il y a donc un défi à faire connaître ces possibilités.

Il semble également que les bornes hydrogènes et électriques soient insuffisantes pour déployer les véhicules alternatifs.

### Des modes de vies et de déplacement à revoir et à réancrer dans notre quotidien

Au-delà des infrastructures et offres disponibles, il s'agit de faire évoluer nos modes de vie autocentrés sur la voiture individuelle. L'éducation, la sensibilisation et le travail auprès des jeunes, déjà familiers de certains usages (exemple blablacar) sont des leviers pour faciliter le déploiement des mobilités douces.

### La sécurité avant tout !

Face aux nombres de kilomètres de routes et chemins présents sur l'intercommunalité, les participants soulignent le défi de leurs entretiens pour assurer la sécurité des usagers et questionnent la répartition entre routes dédiées aux voitures et routes dédiées aux vélos.

## 2. Les orientations du PADD : réactions et enrichissements

### 3 orientations proposées :

1. **Optimiser la desserte du territoire en transports en commun.** Une ambition forte est portée la réhabilitation de la Gare de Thuit-Hébert (parcs relais, gares, covoiturage)
2. **Organiser le covoiturage** en renforçant les aires actuelles ou en développant de nouvelles
3. **Développer et encourager les mobilités douces**, notamment pour les courtes distances, en connectant les points stratégiques du territoire et en le reliant avec les territoires extérieurs, en facilitant l'usage des vélos (sécurisation des centre-bourgs, stationnements vélo...

Le groupe s'accorde sur l'ensemble des orientations et souhaite les enrichir en mettant un accent particulier sur la sécurité des futurs usagers de voies de mobilités douces.

Pour enrichir les propositions, les participants ont proposé une série de pistes d'action :

#### Le covoiturage

Les élus y voient une importance, mais c'est un levier plus faible que celui des transports en commun.

- Développer les aires de co-voiturage sur le territoire et sur des lieux stratégiques ;
- Renforcer les aires déjà existantes avant d'en prévoir de nouvelles : améliorer la sécurité, prévoir des connexions de transports en commun, des abris, des infrastructures vélo (pistes cyclables...);
- Mettre en place un système de covoiturage flexible pour les trajets de tous les jours et de dernière minute.

#### Les transports en commun :

Le développement des transports en commun apparait comme « la » priorité pour les élus.

- Augmenter l'offre de transports en commun et développement d'une offre à la demande pour les anciens mais aussi pour les personnes porteuses de handicaps ;
- La proposition autour de la gare est appréciée, mais cela n'est pas suffisant. Il faut développer les bus régionaux, voire locaux (CLIN).

#### Les mobilités douces :

Les élus identifient certaines difficultés pour développer les mobilités douces, notamment un niveau de sécurité insuffisant pour imaginer le partage des voies avec les voitures. Toutefois, la création de voies dédiées est coûteuse et consomme du foncier. Pourtant, pour assurer la sécurité des cyclistes, il semble préférable de prévoir des voies propres. Dans ce but, les élus souhaitent développer un maillage intercommunal, les chemins devant être les plus courts possible, utilitaires et relier les hameaux et communes.

- Réhabiliter les chemins de traverse, aujourd'hui mal identifiés et dans certains cas accueillant d'autres usages, pour les dédier à l'usage du vélo, mais également à la marche. Cette proposition a été appréciée par les élus, d'autant que cela serait l'occasion de préserver ses chemins qui sont en train de disparaître ;

- Construire un réseau cyclable cohérent rejoignant les hameaux, en lien avec les chemins touristiques déjà existants (ref. Seine à vélo), les territoires aux alentours et les deux pôles économiques que sont Le Havre et Rouen ;

Pour mettre en œuvre cette orientation les participants s'accordent sur la définition de priorités dans l'aménagement des voies cyclables. En accord avec la volonté de changer les pratiques et d'atteindre les plus jeunes, le déploiement d'axes de mobilité douce autour des écoles et collèges pour circuler dans les communes est affiché comme une priorité par le groupe.

### 3. Réflexions des habitants autour de la question focus

#### Rappel des questions « focus » :

A quelle(s) condition(s) seriez-vous prêts à diminuer l'usage de la voiture individuelle au profit du vélo, du covoiturage et des transports en commun ? Faut-il développer les pistes cyclables au détriment de bandes de terres agricoles ou de voies accessibles aux voitures ?

Concernant la voiture, les participants s'accordent pour la mise en place d'une politique encourageant **la diminution – et non la disparition – de l'utilisation des véhicules individuelles** dans nos trajets quotidiens. Les conditions de réussite de cette politique sont :

- La mise en place d'alternatives pour apporter à peu près les mêmes avantages (temps et coût) que la voiture dans un rayon de déplacement relativement restreint ;
- La sécurité (trottoir et pistes cyclables hors de la route)

Concernant la question sur **l'implantation des voies cyclables** les participants voient un déploiement mixte : entre terres agricoles et voies accessibles aux voitures. Il n'est pas envisageable de définir des voies directement sur la route au vu de l'état et de l'étroitesse de celles-ci.

L'enjeu autour de la définition d'un chemin d'intérêt communautaire et d'un nombre d'hectares spécifiques au déploiement des zones cyclables dans le futur PLUi questionne le groupe. En effet, les enjeux autour des Zones à Faibles Emissions (ZFE) impactant indirectement le territoire et la baisse les gaz à effet de serre sont forts pour les habitants et la pérennité de l'usage de voiture.

#### Quelques extraits du PADD finalisé enrichi par le travail de concertation :

- Mener des réflexions sur l'opportunité/ faisabilité d'agrandir les aires de covoiturage existantes et/ ou de compléter le maillage ;
- Mettre en œuvre un maillage à l'échelle intercommunale, privilégiant la création de voies cyclables réutilisant les chemins communaux et la création de voies partagées pour les liaisons entre communes. Ces dernières se concentreront en priorité sur les connexions stratégiques internes (pôles structurants, sites et équipements stratégiques), puis vers les liaisons avec les territoires voisins ainsi que l'intégration des pôles touristiques majeurs ;
- Renforcer les mobilités douces à l'échelle des communes : apaisement des centres-bourgs, sécurisation des liaisons, stationnement vélo...Etc.



## Loisirs et équipements



### 1. Etat des lieux des enjeux

L'augmentation de la population, 1,1% depuis 2008, questionne les participants sur son origine (est-elle liée à des arrivées ?) et sur sa répartition réelle : classe d'âge, catégories socioprofessionnelles, etc.

### 2. Les orientations du PADD : réactions et enrichissements

#### 3 orientations proposées :

1. **Renforcer l'offre de services à la petite enfance et sa répartition sur le territoire** (agrandissement des équipements existants, constructions de nouveaux équipements).
2. **Consolider et enrichir les équipements dédiés à l'enfance et à la jeunesse** (besoins de construction d'écoles, de salles d'accueils périscolaires...).
3. **Améliorer le maillage de l'offre en équipements sportifs, culturels et de loisirs du territoire**
4. **Renforcer la présence de résidences seniors ou de formes d'habitat alternatives adaptées** (habitat intergénérationnel, habitat adapté, etc.) et **soutenir et développer les services de prise en charge, d'accueil et de soins des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie** : services à domicile, structures d'accueil ;
5. **Lutter contre la désertification médicale** en encourageant l'implantation de maisons de santé ou réseau de professionnels itinérants
6. **Encourager la création d'espaces de rencontre et de lien social** ouverts à tous, à l'image des tiers-lieux.

Les participants sont en accord avec l'ensemble des orientations et de manière générale soulignent, au regard des enjeux d'économie du foncier, la nécessité de **rénover les bâtiments abandonnés en priorité** (écoles, mairies,) et de **favoriser voire systématiser la multimodalité des équipements actuels et à venir**.

#### Trois sujets importants pour les participants :

- La *connectivité du territoire* liée au déploiement de la fibre notamment qui apparaît être un enjeu pour accueillir des actifs du domaine tertiaire et encourage la pluralité des activités /professions faisant la richesse du territoire. **Les élus soulignent que la fibre est déjà là ;**
- Les jeunes et jeunes *actifs* semblent être des profils de public peu évoqués dans les orientations. La connectivité (cf. ci-dessous), les lieux nature (parcours running) et de vie sont des éléments clés pour créer un attachement des populations au territoire et à sa qualité de vie ;
- L'inclusion des personnes en situation de handicap dans les projets d'aménagement et les politiques publiques.

Sur les autres orientations des questions et des propositions d'actions ressortent des échanges :

- Comment attirer les médecins (cf. orientation 5) ?
  - o Par la promotion des équipements et par un cadre de vie agréable ;
  - o Par le développement de partenariats et décentralisation universitaire pour les médecins

Concernant la diversification médicale, les élus souhaitent porter une attention particulière au fait de ne pas « déshabiller » une commune pour en « habiller » une autre. Il faut penser global en mutualisant et en enrichissant l'offre médicale et paramédicale existante sur tout le territoire.

- La nécessité de prendre soin des anciens passe par la promotion des résidences seniors publiques ainsi que par le développement de l'intergénérationnel (au sein des Maison d'assistances maternelles par exemple).

### 3. Réflexions des habitants autour de la question focus

**Rappel de la question focus :** Peut-on exiger, en milieu rural, la même qualité/diversité de services et équipements qu'en ville ? Et à quel prix ?

Sur la question posée de développer la quantité versus la qualité un participant souligne que les ressources sont plus faibles que dans de grandes villes mais que « *malgré tout, en utilisant les opportunités du territoire, il est possible de faire des belles choses* ».

#### Quels sont les services essentiels dont on ne peut pas se passer ?

- Gymnases ;
- Fibre optique ;
- Equipes à destination des jeunes : mission locale, établissements scolaires ;
- Services d'aide à domicile ;
- Secteur de la petite enfance (crèches, maisons des assistantes maternelles).

#### Quels sont les services et équipements à développer sur le territoire ?

- Accompagner les jeunes dans leurs projets, emplois saisonniers et orientations professionnelles ;
- Valoriser les sentiers, parcours santé et leurs histoires ;
- Accentuer la polyvalence des locaux avec, par exemple, le déploiement de tiers-lieux ;
- Développer des Maisons de repos et du handicap ;
- Réhabiliter des friches pour y installer, par exemple, des pépinières d'entreprises (incubateurs pour dynamiser le territoire).

#### Propositions des élus :

- Offrir plus de places dans les maisons de repos et de handicap. Parler de répit et non plus de repos ;
- Prévoir des aires de jeux pour les jeunes ;
- Résoudre les problèmes de mobilité (notamment en sécurisant les trajets) pour faciliter l'accès aux services.

#### D'autres idées pour développer des services à la population ?

- Développer la vie associative et les micro-entreprises pour faire vivre le territoire.

Quelques extraits du PADD finalisé enrichi par le travail de concertation :

- Renforcer la couverture numérique et mobile du territoire et, de manière complémentaire, renforcer l'offre d'équipements et de services répondant aux nouveaux modèles résidentiels et économiques (espaces de travail partagés, coworking, télémédecines, ...)
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des espaces publics dans les bourgs ;
- Lutter contre la désertification médicale en encourageant et en structurant l'implantation de structures pluridisciplinaires (maisons de santé) ou d'un réseau de professionnels de santé en itinérance, de manière à couvrir l'ensemble du territoire ;
- Renforcer la présence de résidences seniors ou de formes d'habitat alternatives adaptées (habitat intergénérationnel, habitat adapté, etc.) et soutenir et développer les services de prise en charge, d'accueil et de soins des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie : services à domicile, structures d'accueil ;
- Valoriser l'éco-tourisme en s'appuyant sur les institutions ou les territoires voisins tels que le PNR des Boucles de la Seine Normande, les territoires de la vallée de la Seine via « la Seine à Vélo » ou encore le Neubourg ;
- Fournir une offre de services à la petite enfance adaptée aux besoins de la population, en renforçant l'offre disponible et sa répartition sur le territoire (agrandissement des équipements existants, constructions de nouveaux équipements).
- Consolider et enrichir les équipements dédiés à l'enfance et à la jeunesse (réhabilitations d'équipements, de salles d'accueils périscolaires). Le renfort des équipements scolaires de type collège et lycée en cours permettra d'ancrer la population sur le territoire et d'éviter le départ de certains jeunes vers l'extérieur ;
- Améliorer le maillage de l'offre en équipements sportifs, culturels et de loisirs du territoire ;
- Encourager la création d'espaces de rencontre et de lien social ouverts à tous, à l'image des tiers-lieux...Etc.

**La Communauté de communes vous remercie d'avoir participé aux ateliers de concertation et de vous impliquer ainsi dans la co-construction du Roumois Seine de demain !**